

Processus démocratiques et impasses politiques dans la région des Grands Lacs

Pour un engagement renforcé
de l'Union Européenne
au Burundi, en RD Congo
et au Rwanda



EURAC
Réseau européen pour l'Afrique Centrale - European network for Central Africa

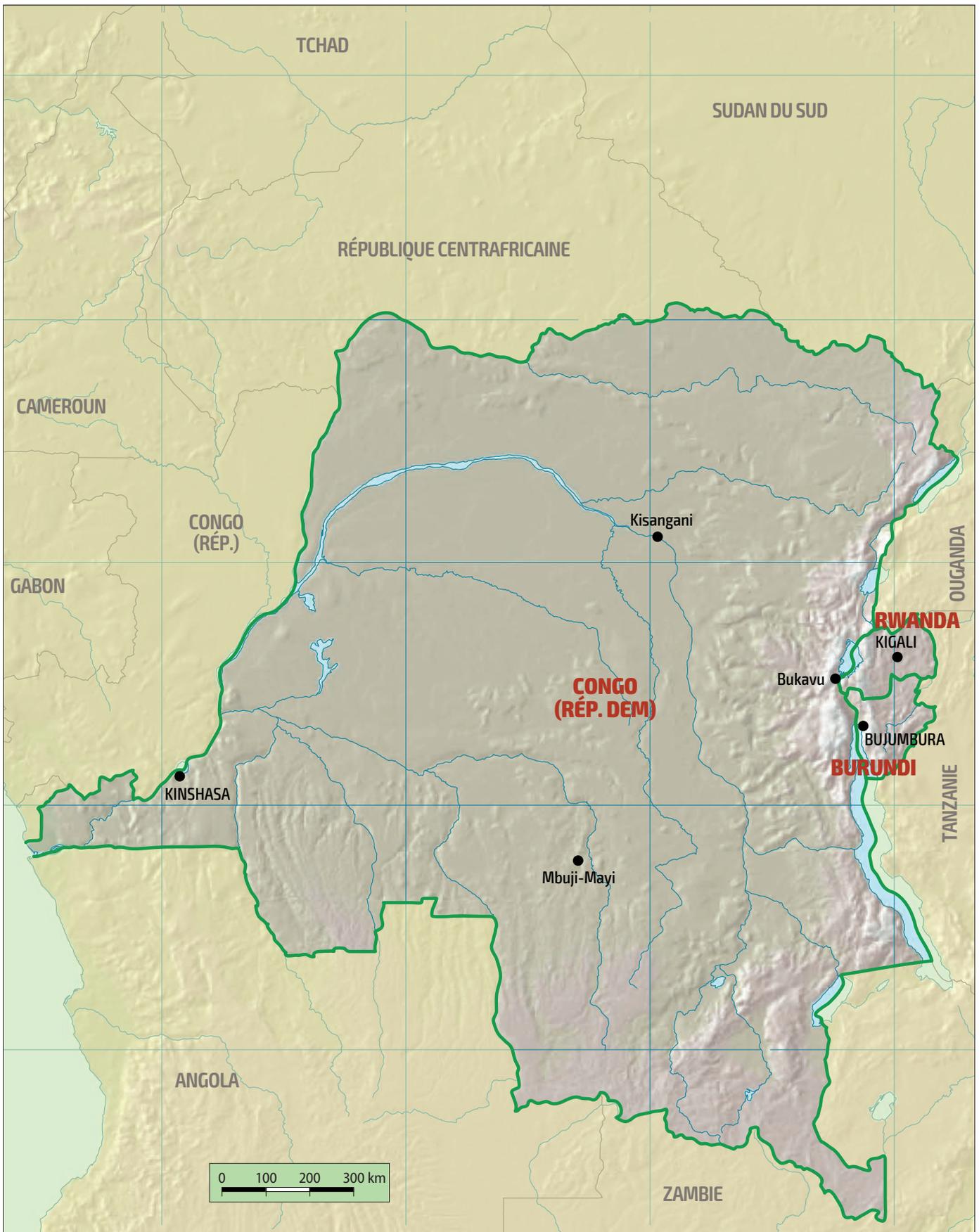
Jun 2017



Photo de couverture:
Femme votant pendant les élections présidentielles
de 2011 à Kinshasa, RD Congo
Crédit: Giampaolo Musumeci

Table of contents

Introduction		5
Recommandations	Pistes d'action pour l'Union Européenne et ses Etats membres	7
	◆ Du point de vue de la gouvernance régionale	7
	◆ Du point de vue des différents contextes nationaux	8
Partie I	Crise politique et sécuritaire au Burundi : 'Silence, on tue'. Anéantissement en huis-clos des voix discordantes	12
Partie II	République Démocratique du Congo : Démocratie en péril et risques sécuritaires aggravés pour le pays et la région	15
Partie III	Elections au Rwanda : les libertés fondamentales sacrifiées sur l'autel de la prospérité économique	20
Conclusion		23



Source : notre élaboration sur la base de
<https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/pays/grands-lacs.html>

Introduction

Dans la région des Grands Lacs, les progrès en matière de gouvernance, de démocratie et d'Etat de droit sont très limités. En effet, les différents **processus électoraux** ont été systématiquement et dans chacun des trois pays de la région, le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, **remis en cause dans des tentatives avortées ou réussies des gouvernements en place de modifier les Constitutions pour rester au pouvoir**. Ils ont en effet chacun tenté, à des périodes différentes, avec succès ou non, de **modifier les dispositions constitutionnelles qui consacrent le principe d'alternance démocratique** et celles relatives notamment au nombre et à la durée des mandats présidentiels autorisés ou encore celle relative au mode de scrutin présidentiel. La **participation politique** des citoyens dans cette région est par ailleurs fortement **entravée** par la mise en place d'une répression d'Etat violente et systématique à l'encontre des voix dissidentes, réduisant considérablement l'espace démocratique et mettant **en péril les droits et libertés publics les plus fondamentaux** tels que la liberté d'expression et d'opinion et parfois même le droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes qui cherchent à s'exprimer. **L'impunité** face aux crimes et violations des droits humains commis est rampante, dans des pays où le système judiciaire et les services de sécurité sont grandement dysfonctionnels, manquent d'indépendance et sont souvent corrompus¹.

La région des Grands Lacs est en effet actuellement en proie à une multitude de crises : **des crises de gouvernance institutionnelle et de légitimité des diri-**

geants qui opèrent souvent une centralisation excessive du pouvoir et cherchent à vider de son sens le principe démocratique d'alternance politique, crises de gouvernance accompagnées de **crises démocratiques** avec un verrouillage excessif de l'espace démocratique et une atteinte grandissante aux libertés fondamentales et aux droits humains. Ces crises d'origine politique dégénèrent souvent en des **crises sécuritaires et humanitaires** graves et à grande échelle, à l'origine de souffrances multiples pour les populations des Grands Lacs et d'une instabilité généralisée de la région.

Au **Burundi**, depuis le début de la crise en avril 2015, date à laquelle Pierre Nkurunziza a décidé de briguer un troisième mandat en violation de la Constitution et de l'Accord d'Arusha, les nombreux cas d'assassinats, d'exécutions sommaires, de disparitions forcées et de tortures se multiplient, alimentés par un discours de haine à consonance ethnique préféré notamment par des fonctionnaires de l'Etat, à l'encontre de toutes voix discordantes, personnalités politiques et militaires mais aussi membres de la société civile et des médias et la population civile plus largement. Fin 2016, les déclarations du Président Nkurunziza n'excluaient pas la volonté de réviser la Constitution burundaise en vue de se donner la possibilité de briguer un quatrième mandat lors des prochaines élections en 2020. Face à ces développements extrêmement préoccupants et malgré les messages d'alerte incessants de la société civile locale et internationale, **l'Union Européenne** semble depuis quelques mois choisir la dangereuse voie du désengagement et du renoncement, comme l'a illustré sa récente

¹ **Rapport Annuel 2016/2017**, Amnesty International, 2017

Dans la version PDF les textes en cette **couleur** sont interactifs.



décision de finalement débloquer le financement des salaires et des arriérés des soldats burundais engagés dans la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM)² suite à un accord passé entre l'Union Africaine et le Burundi³, ceci en totale incohérence avec la décision européenne de mars 2016 de suspendre toute aide financière au Burundi. En RDC, l'espoir suscité par l'accord politique du 31 décembre 2016 facilité par la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) a été anéanti suite à l'absence manifeste de volonté politique de la part du parti au pouvoir mais aussi dans une certaine mesure de l'opposition, de mettre en œuvre cet accord, suite aussi à la nomination d'un nouveau Premier ministre le 7 avril dernier par le Président Joseph Kabila « contre l'esprit et la lettre de l'Accord de décembre »⁴ selon l'UE et suite à la nomination d'un nouveau gouvernement considéré comme peu inclusif le 9 mai dernier. L'enrôlement des électeurs effectué actuellement par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) présente de nombreuses failles, se faisant dans l'opacité la plus complète, sans une observation suffisante de la société civile ou des partis politiques. La répression violente contre les acteurs de la société civile, les journalistes et les défenseurs des droits humains se poursuit et le Président Joseph Kabila continue de ne donner aucune indication sur son intention véritable de quitter le pouvoir démocratiquement et pacifiquement. Enfin, le 4 août 2017, dans un contexte où les voix dissidentes sont réduites au silence, des élections présidentielles auront lieu au Rwanda. Un référendum en 2015 a approuvé des modifications constitutionnelles qui permettent au président sortant Paul Kagame de se présenter à un troisième mandat en 2017.

Ces **crises à l'échelle locale** s'accompagnent d'une **crise de gouvernance à l'échelle régionale**. En effet, les initiatives régionales de médiation des crises nationales, telles que la facilitation, par le médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) Benjamin Mkapa, des pourparlers autour de la crise burundaise

ou la médiation à l'hiver 2016 par le facilitateur de l'Union Africaine Edem Kodjo du « Dialogue national et inclusif congolais », se révèlent être des échecs cuisants, aucune sortie de crise et compromis politiques crédibles et probants n'ayant suivi ces médiations. Ces initiatives ont davantage attisé les tensions et divisions qu'elles n'ont permis d'apporter des solutions viables et acceptables par tous.

D'un **point de vue sécuritaire**, la dégradation des crises politiques est extrêmement préoccupante dans une région déjà en proie à de nombreux conflits. **L'instabilité politique** renouvelée principalement au Burundi et en RDC affecterait non seulement la région élargie des Grands Lacs, mais elle risque également de mettre en péril les investissements profonds que l'Europe a consentis dans la consolidation de la paix et de la démocratie et le développement de la région.

Par cette prise de position, le **Réseau européen pour l'Afrique Centrale (EurAc)** souhaite en premier lieu attirer l'attention des décideurs politiques européens sur la gravité et les risques des différents contextes au Burundi, en RDC et au Rwanda, en s'intéressant de près aux **processus démocratiques et dialogues politiques** qui ont eu lieu ou ont actuellement cours dans ces trois pays, en vue de **comprendre les défis nationaux mais aussi régionaux qui en découlent**. Il s'agit ensuite de questionner le rôle que l'UE devrait jouer dans ces différents contextes en mettant en avant les **principales recommandations d'EurAc et pistes d'action** afin que l'UE, d'une part, soutienne les processus démocratiques et électoraux de manière à sortir chaque pays des crises politiques dans lesquelles ils se trouvent, et d'autre part, adopte des mesures fortes et innovantes afin de **redevenir un acteur et leader diplomatique fort et incontournable** au sein des différentes instances régionales en Afrique Centrale.

2 L'UE débloque les arriérés des soldats burundais engagés dans l'Amisom, RFI, 24 mai 2017

3 Amisom: l'UA et Bujumbura s'entendent sur le paiement des soldats burundais, RFI, 19 janvier 2017

4 Déclaration locale de la Délégation de l'Union européenne, Délégation de l'UE en RDC, 8 avril 2017

RECOMMANDATIONS : PISTES D'ACTION POUR L'UNION EUROPÉENNE ET SES ETATS MEMBRES

Sur la base de l'analyse développée dans ce document (voir *Introduction, Partie I, Partie II et Partie III*), EurAc souhaite soumettre les pistes d'action et recommandations suivantes aux différents décideurs européens, d'une part du point de vue de la gouvernance régionale et d'autre part du point de vue des différents contextes nationaux :

Du point de vue de la gouvernance régionale

♦ **Réhabiliter le poste de Représentant(e) spécial(e) de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs**, sous l'autorité conjointe de la Haute Représentante de l'Union pour le Service Européen d'Action Extérieure et du Président de la Commission européenne, poste supprimé en 2010. Sur le terrain, le/la Représentant(e) spécial(e) devra assurer la représentation diplomatique de l'UE dans les trois pays, une attention particulière devant être aussi accordée à la représentation diplomatique au niveau régional. Il/Elle devra apporter une **contribution active et efficace à une politique cohérente, durable et responsable de l'Union dans la région des Grands Lacs** africains, et appuyer une approche globale cohérente de l'Union et de ses Etats membres dans la région. Enfin, il/elle devra travailler à établir et maintenir des contacts étroits **avec** les Nations unies, l'Union africaine, les pays africains clés et les **principaux partenaires** des différents pays de la région concernés et de l'Union, ainsi qu'avec les organisations africaines régionales et sous-régionales, d'autres pays tiers concernés et d'autres dirigeants clés de la région ;

- ♦ **Mandater la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, afin qu'elle se rende dans la région dès que possible** afin de défendre la position commune de l'UE auprès des plus hautes autorités congolaises, burundaises et rwandaises. Cette visite doit aussi contribuer à **renforcer le rôle politique des Délégations de l'UE dans ces pays** qui, en vertu de l'Article 8 de l'Accord de Cotonou, ont le mandat de mener un dialogue politique régulier avec les autorités des trois pays. Ce dialogue doit permettre **d'interpeller les présidences sur l'importance du respect de la Constitution et des droits humains**, et plus largement, soutenir la tenue d'élections libres, transparentes, crédibles et apaisées ;
- ♦ **Réviser la stratégie de l'UE pour la région des Grands Lacs** adoptée en 2013⁵. Cette stratégie est visiblement mise en échec sur plusieurs aspects, notamment en raison de la remise en cause du principe de l'alternance démocratique par la classe dirigeante des différents pays ;
- ♦ **Développer une approche réellement intégrée (*comprehensive approach*) sur la RDC, le Burundi et le Rwanda**, afin d'utiliser de manière optimale et cohérente les différents instruments à disposition de l'UE pour y soutenir l'émergence d'un processus de démocratisation pacifié et durable. Cette approche intégrée signifie que l'UE dispose d'un ensemble d'objectifs communs à tous les services compétents, traduits dans des politiques claires et l'utilisation des instruments les plus appropriés pour réaliser ces objectifs dans chacun des secteurs concernés (dialogue politique, réformes/gouvernance, soutien à la société civile, appui technique et budgétaire, etc.) ;

⁵ **Un cadre stratégique pour la Région des Grands Lacs**, Commission Européenne et Service Européen pour l'Action extérieure JOIN(2013), 19 juin 2013

Du point de vue des différents contextes nationaux

BURUNDI

Sur le plan politique et diplomatique

- ◆ **Etendre les sanctions individuelles européennes (interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et gel des avoirs) déjà adoptées le 1er octobre 2015 à l'égard de quatre personnes, et cibler de nouveaux individus qui font partie du cercle rapproché du Président Nkurunziza, et qui sont responsables de violations des droits humains, en particulier des agents de l'Etat se déplaçant souvent en Europe ;**
- ◆ **Faire usage de l'influence diplomatique de l'UE pour exercer une pression sur les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), notamment sur les Etats européens, membres permanents ou temporaires, et plus particulièrement sur les Comités de sanctions du CSNU, de manière à appliquer immédiatement des sanctions onusiennes à l'encontre d'officiels burundais responsables de violations des droits humains ;**
- ◆ **Reconsidérer et annuler la décision de débloquent le financement des salaires des soldats burundais qui participent à l'AMISOM, tout soutien financier à l'armée burundaise n'étant pas conforme à la décision européenne d'appliquer un régime de sanctions à l'encontre du gouvernement burundais, en vertu de l'application de l'article 96 des Accords de Cotonou ;**
- ◆ **Exhorter la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à soutenir, renouveler et renforcer la crédibilité des efforts de médiation régionaux de la Communauté de l'Afrique de l'Est, en nommant notamment le nouveau Représentant(e) spécial(e) de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs qui devra collaborer avec les autres partenaires régionaux et internationaux afin de trouver une solution durable à**

la crise qui respecte la Constitution burundaise, l'Accord de paix d'Arusha et le droit international;

- ◆ **Organiser dans les plus brefs délais la réunion informelle d'évaluation de la procédure prévue à l'article 96 des Accords de Cotonou ;** dans cette évaluation, l'UE doit interroger le gouvernement burundais sur son plan de normalisation de la situation des droits humains et des libertés fondamentales, y compris concernant l'adoption récente de la nouvelle législation sur les organisations non-gouvernementales (ONG) internationales et les organisations nationales à but non lucratif et leur vision du développement du pays ;

Sur le plan de la protection des libertés fondamentales et des droits humains

- ◆ **Communiquer de manière beaucoup plus forte et cohérente** l'engagement et la détermination de l'UE à **défendre les droits et libertés des citoyens burundais**, tels que la liberté d'expression, d'association et de réunion; **Condamner la politique de harcèlement d'arrestation et de détention** d'opposants politiques, de défenseurs des droits humains (conformément aux *Lignes directrices de l'Union européenne relatives au soutien des défenseurs des droits de l'homme*⁶), de membres de la société civile et de leurs familles ; **Exiger la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion**, ainsi que l'abandon de toutes les charges qui pèsent à leur encontre ;
- ◆ **Exprimer de fortes inquiétudes** au sujet de l'adoption d'une **nouvelle législation sur les ONG internationales et les organisations à but non lucratif nationales**, qui semble imposer des restrictions indues à la liberté d'expression, d'association et de réunion et fournit des pouvoirs nouveaux et radicaux au gouvernement pour contrôler ces organisations et réprimer les voix critiques ;
- ◆ **Condamner publiquement l'adop-**

⁶ Ensuring Protection - European Union Guidelines on Human Rights Defenders, Service Européen pour l'Action Extérieure, 2008

tion d'une nouvelle loi sur la création d'un corps de volontaires national qui semble légaliser les activités de la milice violente des jeunes du parti au pouvoir, les « *Imbonerakure* », largement accusés par les organisations internationales de défense des droits humains et l'ONU de graves atteintes aux droits fondamentaux et opérant dans un climat de totale impunité ;

- ◆ Exhorter les États membres de l'UE à **fournir un soutien financier souple et direct renforcé** aux organisations de la société civile ainsi que la possibilité de délivrer des **visas d'urgence aux défenseurs des droits humains et aux organisations à risque** au Burundi, afin d'aider à garantir en toute circonstance leur intégrité physique et psychologique ;

Sur le plan sécuritaire

- ◆ Exhorter le Gouvernement burundais à respecter la Résolution 2303 du CSNU et permettre le **déploiement de l'Unité de police des Nations Unies** dans le pays pour surveiller la situation sécuritaire et soutenir le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) ;
- ◆ Exhorter le gouvernement du Burundi à reprendre sa coopération et dialogue avec le HCDH, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Commission d'Enquête sur le Burundi⁷, ainsi que l'accès du personnel du HCDH au Burundi aux lieux de détention ;
- ◆ Utiliser l'influence diplomatique de l'UE pour exercer une pression sur les États européens membres de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) afin que la Cour ouvre une enquête sur les meurtres, les emprisonnements, les actes de torture, de viols et autres formes de violence sexuelle ainsi que sur les cas de disparitions forcées qui ont eu lieu au Burundi depuis 2015.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Sur le plan politique et diplomatique

- ◆ **Exprimer plus fortement le refus de l'UE de voir le Président Kabila briguer un troisième mandat ; Communiquer** clairement et avec force au gouvernement congolais sa préoccupation que la **Constitution congolaise ne soit pas modifiée**, que les articles qui consacrent le principe de l'alternance démocratique, tels que le nombre et la durée des mandats présidentiels autorisés, ou encore le mode de scrutin présidentiel (Articles 70 et 220) soient effectivement pleinement respectés ou enfin qu'un référendum ne soit pas organisé pour procéder à de tels modifications constitutionnelles, et qu'à défaut ceci pourrait avoir des conséquences importantes sur les relations entre l'UE et la RDC ;

- ◆ **Réaffirmer de manière beaucoup plus forte et cohérente** auprès du Président, du nouveau gouvernement, de la Majorité Présidentielle, et de toutes les franges de l'opposition, la nécessité de **poursuivre la concertation de manière transparente et ouverte** et trouver un compromis acceptable par tous afin de **mettre en œuvre sans délais l'Accord du 31 décembre 2016** « en toute bonne foi et dans son intégralité » , afin de commencer sans tarder la préparation d'élections crédibles et apaisées d'ici la fin 2017 comme prévu dans ledit Accord ;

- ◆ Si la situation se détériore encore davantage et qu'aucun progrès significatif n'a été apporté vers une solution pacifique de la crise actuelle, **envisager de déployer des moyens de pression supplémentaires** et communiquer la volonté de l'UE de déclencher les mécanismes de **dialogue politique renforcé prévus dans l'Accord de Cotonou** ;

Sur le plan de la protection des libertés fondamentales et des droits humains

- ◆ **Communiquer de manière forte et cohérente** sur l'engagement et la détermination de l'UE à **défendre les droits et**

⁷ Burundi : La Commission d'enquête a présenté ses premières activités et observations, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, 13 mars 2017

libertés fondamentales des citoyens congolais, et sur la nécessité de garantir la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de réunion et la liberté de la presse, un accès équitable aux médias, y compris aux médias d'État, la sécurité de tous les acteurs politiques et la liberté de circulation de tous les candidats, ainsi que des observateurs et témoins, des journalistes, des défenseurs des droits humains et des acteurs de la société civile;

- ◆ **Réitérer la ferme condamnation de l'UE de l'interdiction des manifestations pacifiques, des politiques d'arrestation et de détention des opposants politiques, des défenseurs des droits humains et des membres de la société civile, et continuer d'exiger du gouvernement qu'il respecte pleinement les exigences énoncées dans l'Accord de Cotonou ainsi que dans l'Accord de la Saint-Sylvestre et procède à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion, ainsi que l'abandon des charges qui pèsent encore à leur rencontre ;**

Sur le plan sécuritaire

- ◆ Réaffirmer que l'UE a une **politique de tolérance zéro pour tout usage excessif de la force et incitation à la violence par les agents des forces de sécurité et officiers de l'armée** qui reçoivent par ailleurs une formation ou tout autre soutien notamment financier de la part de l'UE ou de ses états membres ; Être prête à réduire ce soutien financier si ces agents sont reconnus responsables d'une utilisation excessive de la force ou d'incitation à la violence ;
- ◆ User de son influence diplomatique pour **demander aux Etats membres du CSNU**, plus particulièrement aux Etats européens, membres permanents et temporaires, de mettre en place une **enquête indépendante sur les massacres et les graves violations des droits humains qui ont lieu dans la région des provinces du Kasai**, notamment liés

à la découverte de fosses communes mais aussi l'assassinat de deux experts du Groupe d'experts des Nations Unies et la disparition de leurs quatre accompagnateurs congolais⁸. De plus, l'UE doit **appuyer l'engagement des organisations congolaises de défense des droits humains à mener leurs propres enquêtes** indépendantes et doit exercer une pression sur les autorités congolaises afin qu'elles permettent de telles enquêtes. L'UE doit étendre les sanctions ciblées à tous ceux qui entraveraient la conduite de telles enquêtes internationales ou locales ;

- ◆ User de son influence diplomatique pour **demander aux Etats membres du CSNU**, plus particulièrement les Etats européens, membres permanents et temporaires, de mettre en place une **enquête indépendante sur les massacres de Beni et Lubero**, enquête qui n'empièterait pas sur les initiatives locales de règlement des conflits communautaires, mais qui agirait en complément de celles-ci ;
- ◆ **Encourager la Mission de maintien de la paix des Nations unies au Congo (MONUSCO)** à respecter les obligations qui lui incombent :
 - * En vertu de la **Résolution 2277⁹ du CSNU**, en particulier de l'Article 29 b) et l'Article 35 i) a), et ainsi développer davantage ses capacités humaines, logistiques et techniques afin d'« **assurer, dans les limites de ses zones d'opérations, une protection efficace des civils se trouvant sous la menace de violences physiques [...] dans le cadre des élections** » ;
 - * En vertu de la **Résolution 2348¹⁰ du CSNU**, en particulier de l'Article 28 b) et l'Article 34 ii) qui décrit une des priorités stratégiques de la MONUSCO comme suit : « **appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral, [...] afin de contribuer à la stabilisation de la République démocratique du Congo** » ;

⁸ Communiqué conjoint de l'Union africaine, des Nations unies, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la situation dans les provinces du Kasai en République démocratique du Congo, Service Européen pour l'Action Extérieure, 28 mars 2017

Déclaration du Porte-parole sur le meurtre d'experts des Nations Unies en République Démocratique du Congo, Service Européen pour l'Action Extérieure, 29 mars 2017

⁹ Résolution 2277 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation concernant la République démocratique du Congo, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 30 mars 2016

¹⁰ Résolution 2348 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation concernant la République démocratique du Congo, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 31 mars 2017

Sur le plan du soutien technique au processus électoral

- ◆ Conformément à l'Accord du 31 décembre et à la Constitution congolaise, et dans le respect de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, **demander au gouvernement de la RDC et à la CENI de veiller à la transparence et à la crédibilité du processus électoral**, en :
 - * **Publiant immédiatement un calendrier électoral détaillé, complet et crédible** en tenant compte des échéances de l'organisation des séquences électorales telles que disposées par l'Accord du 31 décembre ;
 - * Procédant sans tarder à une mise à jour effective des listes électorales via un **processus d'enrôlement transparent, crédible et fiable** ;
 - * Facilitant **l'obtention d'accréditations et l'accès aux différentes phases du processus aux observateurs électoraux** de la société civile ainsi qu'aux témoins des partis politiques ;
 - * Établissant rapidement un budget électoral suffisant et crédible et un plan de décaissement pour assurer le déroulement des élections en décembre 2017 au plus tard ;

Sur le plan de la lutte contre la corruption

- ◆ Encourager les états membres de l'UE à **enquêter et poursuivre les entreprises et individus** ressortissants de l'UE qui **contribuent**, en les planifiant, dirigeant ou finançant, à **des actes de corruption, de blanchiment de capitaux ou de fraude** ; **Développer des lignes directrices européennes strictes et détaillées** pour les entreprises et investisseurs européens qui travaillent ou investissent en RDC, conformément à la *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹¹ et aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme¹² ;

RWANDA

Sur le plan de la protection des libertés fondamentales et des droits humains

- ◆ **Communiquer de manière forte et cohérente** sur l'engagement et la détermination de l'UE à **défendre le pluralisme politique, l'indépendance du système judiciaire et l'accès à un procès équitable, tout comme les droits et libertés fondamentales des citoyens rwandais**, et que soient assurés la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de réunion et la liberté de la presse, un accès équitable aux médias, y compris aux médias d'État, et la sécurité de tous les acteurs politiques, opposants politiques, défenseurs des droits humains et membres de la société civile ;
- ◆ **Réitérer la ferme condamnation de l'UE des politiques d'arrestation et de détention des opposants politiques** et continuer d'exiger du gouvernement qu'il respecte pleinement les exigences énoncées dans l'article 8 de l'accord de Cotonou et qu'il procède à la **libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion**. L'UE doit condamner l'intimidation et le harcèlement à l'encontre des journalistes nationaux ;
- ◆ Demander au gouvernement rwandais **d'enquêter sur les abus présumés à l'encontre des journalistes et des militants et sympathisants de l'opposition** ;
- ◆ Réexaminer régulièrement le soutien financier accordé par l'Union aux institutions du gouvernement rwandais, afin de veiller à ce que ledit soutien promeuve pleinement les droits humains, la liberté d'expression et d'association, le pluralisme politique et l'existence d'une société civile indépendante.

¹¹ **Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales**, Organisation de coopération et de développement économiques, 21 novembre 1997

¹² **Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, 2011

Partie I Crise politique et sécuritaire au Burundi : ‘Silence, on tue’. Anéantissement en huis-clos des voix discordantes

13 Burundi : l’ONU estime que la volonté du Président de briguer un 4^e mandat risque d’aggraver la crise, Centre d’actualité de l’ONU, 9 mars 2017

14 Burundi: la commission de révision de la Constitution est en place, RFI, 13 mai 2017

15 Résolution adoptée par le Conseil des droits de l’homme le 30 septembre 2016. Situation des droits de l’Homme au Burundi, Conseil des Droits de l’Homme, 5 octobre 2016

Rapport de l’Enquête indépendante des Nations Unies sur le Burundi menée en vertu de la résolution S-24/1 du Conseil des droits de l’homme, Conseil des Droits de l’Homme, 25 octobre 2016

Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l’homme sur sa mission au Burundi, Conseil des Droits de l’Homme, 30 décembre 2015

16 Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda, à propos de l’examen préliminaire entamé dans le cadre de la situation au Burundi, Cour Pénale Internationale, 25 avril 2016

17 Rapport de l’enquête indépendante des Nations Unies sur le Burundi (EINUB) établie conformément à la résolution S-24/1 du Conseil des droits de l’homme, Conseil des Droits de l’Homme, 20 septembre 2016

18 Burundi : la Commission d’enquête sur les droits de l’homme de l’ONU déplore l’absence de collaboration des autorités, Centre d’actualité de l’ONU, 13 mars 2017

Des slogans choquants appelant au viol dévoilent la campagne de terreur menée par une milice au Burundi – Zeid, Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme, 18 avril 2017

19 Disparitions forcées, DW, 10 mai 2017

Le Burundi est actuellement plongé dans une **grave crise politique et sécuritaire** depuis la décision en avril 2015 du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat consécutif, en violation des dispositions relatives à la limitation de mandats prévues par la Constitution du Burundi et de l’article 7 de l’Accord de paix d’Arusha. Le président aurait par ailleurs déjà mentionné fin 2016 sa **volonté de se représenter pour un quatrième mandat** aux élections de 2020, ce qui pourrait encore davantage aggraver la crise, estime l’ONU¹³. En écho à cela, le 12 mai dernier le Président a signé un décret qui met en place une commission chargée d’étudier quels amendements doivent être apportés à la Constitution, faisant craindre que ceci soit fait dans le seul but de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels, permettant ainsi au Président d’en briguer un quatrième¹⁴.

La **persistance, la gravité et l’ampleur des allégations de violation des droits humains** sont très préoccupantes dans un pays où les violations du droit à la vie et à l’intégrité physique de la personne persistent, les cas de disparitions forcées se multiplient et l’impunité la plus totale règne, **sans qu’une issue à la crise politique et sécuritaire n’apparaisse**, crise pourtant au cœur des discussions actuelles entre le pouvoir et l’opposition, facilitées avec grande difficulté par le médiateur de la Communauté de l’Afrique de l’Est Benjamin Mkapa.

ACCÉLÉRATION DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS ET INSTRUMENTALISATION DE L’ETHNICITÉ ET DU LANGAGE DE HAINE PAR LES DIRIGEANTS

Une **campagne de harcèlements, d’intimidations, de violences et de violations graves et à grande échelle des droits humains et des libertés fondamentales** à l’encontre de toutes voix dissidentes est actuellement à l’œuvre au Burundi. Et ce depuis l’explosion de la crise politique de 2015, comme le soulèvent les rapports¹⁵ alarmants et répétés des Nations Unies mais aussi les résolutions du Parlement européen et les décisions du Conseil de l’UE, ainsi que les messages d’alertes incessants envoyés par différentes organisations non-gouvernementales burundaises et internationales et l’ouverture en avril 2016 d’un examen préliminaire par la CPI¹⁶.

Bien que des statistiques fiables et à jour soient très difficilement disponibles du fait notamment que le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme exerce son mandat avec grande difficulté sur le terrain et qu’à l’automne dernier la Commission d’enquête indépendante des Nations Unies n’ait pas été autorisée à entrer dans le pays, d’après les derniers chiffres disponibles cette crise aurait déjà **couté la vie d’au moins 564 personnes entre avril 2015 et aout 2016**¹⁷, le chiffre véritable devant dépasser aujourd’hui largement cette estimation prudente. **401 573 personnes auraient par ailleurs fui le pays** selon l’ONU¹⁸. L’association burundaise Forum pour la conscience et le développement (FOCODE) répertorie par ailleurs entre **300 et 900 cas de disparitions forcées** depuis le début de la crise¹⁹. Un rapport récent de Human Rights Watch

met de plus en cause la **responsabilité de membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure**, dans la perpétration de nombre de ces violations massives et l'impunité généralisée dont ils bénéficient²⁰. Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme a par ailleurs réagi aux allégations récentes de discours de haine incitant au viol des femmes de l'opposition proférés par ces *Imbonerakure*.²¹

Le 19 octobre 2016, dans une volonté de museler davantage les acteurs de la société civile et de maintenir les atteintes aux droits humains dans l'ombre, le ministère de l'Intérieur burundais a ordonné la **radiation définitive de cinq organisations de la société civile**, toutes membres de la campagne « Halte au troisième mandat » : le FORSC (Forum pour le renforcement de la société civile), le FOCODE, l'APRODH (Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues), l'ACAT (Action chrétienne pour l'abolition de la torture) et le RCP (Réseau des citoyens probes)²². Le 24 octobre, **cinq autres organisations ont été suspendues** : la COSOME (Coalition de la société civile pour le monitoring électoral), la CB-CPI (Coalition burundaise pour la CPI), l'UBJ (Union burundaise des journalistes), SOS torture Burundi et la Ligue burundaise des droits de l'homme «Iteka». Cette dernière, dont par ailleurs l'ancienne trésorière Madame Kwizera a disparu de manière inquiétante depuis décembre 2015²³, a été définitivement radiée en décembre 2016, tout comme l'OLU-FAD, organisation de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption²⁴.

Certains **défenseurs** membres de ces organisations font l'objet depuis octobre 2015 d'un **mandat d'arrêt international** émis par la justice burundaise, tels que par exemple Pierre Claver Mbonimpa de l'APRODH, Pacifique Nininahazwe du FOCODE, Me Armel Niyongere de l'ACAT et Vital Nshimirimana du FORSC. Une **nouvelle loi**²⁵ **sur les ONG internationales**, ainsi qu'une autre **loi visant à contrôler l'action des ONG locales**, ont

été adoptées en décembre 2016 par l'Assemblée nationale burundaise et elles soulèvent de grandes inquiétudes quant aux intentions du gouvernement de renforcer éventuellement son **contrôle sur le travail des ONG**, qui devront notamment dorénavant obtenir l'autorisation du ministre de l'Intérieur pour toute activité et respecter les priorités fixées par le Gouvernement²⁶.

En avril 2016, la CPI, qui surveille la situation depuis mai 2015, après avoir examiné différents rapports faisant état de « meurtres, d'emprisonnements, d'actes de torture, de viols et autres formes de violence sexuelle, ainsi que de cas de disparitions forcées », a décidé d'**entamer un examen préliminaire**²⁷. Le 12 octobre 2016, le Parlement de la République du Burundi a annoncé son retrait du Statut de Rome qui fonde la CPI²⁸, cette démarche ne remettant cependant pas en cause la compétence de la Cour de continuer l'examen préliminaire et la possibilité d'engager une enquête dans le futur.

ISOLEMENT INTERNATIONAL GRANDISSANT ET MÉDIATION POLITIQUE RÉGIONALE EN ÉCHEC

Depuis le début de la crise en 2015, le Burundi se trouve dans une **impasse politique sans précédent** et dans un **isolement grandissant sur la scène internationale**. La Communauté d'Afrique de l'Est (AEC) a mis en place des négociations dans un **dialogue de sortie de crise entre les différentes forces politiques du pays**, c'est-à-dire le gouvernement, l'opposition, notamment le Conseil National pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit (CNARED), plateforme de l'opposition en exil, et la société civile dont la plupart des acteurs vivent aussi en exil. Cette **médiation** prônée par l'ancien président tanzanien Benjamin Mkapa est aujourd'hui **au point mort** : le pouvoir refuse de discuter avec l'opposition en exil, les membres de la société civile sont exclus des négociations²⁹ et Mkapa est accusé de

²⁰ Burundi : Des attaques perpétrées par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, Human Rights Watch, 19 janvier 2017

²¹ Burundi : l'ONU dénonce les chants appelant au viol des femmes de l'opposition, Centre d'Actualités de l'ONU, 18 avril 2017

²² La chasse aux OSC s'intensifie..., Iwacu, 31 octobre 2016

²³ Burundi : des experts de l'ONU dénoncent la répression croissante des ONG et des défenseurs des droits humains, Centre d'Actualité de l'ONU, 6 février 2017

²⁴ *Idem*

²⁵ Projet de loi portant modification de la loi n° 1/011DU 23 juin 1999 portant modification du décret-Loi n°1/033 du 22 août 1990 portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les organisations non-gouvernementales étrangères (ONGE)

²⁶ Burundi : des experts de l'ONU dénoncent la répression croissante des ONG et des défenseurs des droits humains, Centre d'Actualité de l'ONU, 6 février 2017

²⁷ Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda, à propos de l'examen préliminaire entamé dans le cadre de la situation au Burundi, Cour Pénale Internationale, 25 avril 2016

²⁸ Déclaration du Président de l'Assemblée des États Parties relatif au processus de retrait du Burundi du Statut de Rome, Cour Pénale Internationale, 18 octobre 2016

²⁹ Burundi : des exilés déplorent leur exclusion des négociations, BBC Afrique, 17 mai 2017

jouer le jeu du pouvoir. Comme nouvelle tentative pour relancer le dialogue, le facilitateur s'en est finalement remis aux chefs d'état de l'AEC qui se sont réunis le 20 mai dernier. Sans un mot sur la gravité de la situation, le président de l'AEC et principal médiateur de la crise burundaise, Yoweri Museveni, a surtout préféré formuler de vives critiques à l'encontre des sanctions européennes imposées au Burundi³⁰.

RÉACTIONS TIMIDES ET CONTRADICTOIRES DE L'UE ET POSITION D'EURAC

La réaction de la communauté internationale, bien que pour beaucoup d'observateurs survenue trop tard, a été en 2015 unanime à condamner le troisième mandat, ainsi que la répression et les violences qui ont suivies à l'égard des manifestants. Depuis lors, la **répression a fait des centaines de morts, en toute impunité**, et l'UE a finalement décidé, après avoir **appliqué plusieurs mesures restrictives individuelles** à l'encontre d'individus ciblés responsables de violations, de **suspendre**, le 14 mars 2016, **son aide directe au gouvernement burundais**, pour non-respect de ses engagements prévus dans l'Accord de Cotonou³¹. Depuis, l'UE a fait preuve d'un certain **manque de cohérence vis-à-vis de cette décision diplomatique forte**, notamment via **l'attitude incohérente et trop conciliante de certains ambassadeurs européens**, notamment français, en poste au Burundi, qui continuent d'afficher une certaine complaisance vis-à-vis du régime ayant par exemple tenu des propos publics déplacés³² voire en participant à des événements officiels.

Le 20 mai dernier lors d'un sommet de l'AEC, en réaction aux propos du président ougandais Museveni en faveur d'une levée des sanctions imposée par l'UE au Burundi, **l'ambassadeur de l'UE en Tanzanie a déclaré que « les sanctions resteront en place tant que la situation ne changera pas »**³³. Cette déclaration, bien que bienvenue et en cohérence avec le régime de sanctions actuellement imposé par l'UE

au Burundi, contraste considérablement avec les actes et décisions récentes prises par l'UE vis-à-vis du régime de Bujumbura, notamment sur la **question du financement du contingent burundais engagé dans l'AMISOM**, que l'UE a finalement décidé de relancer après une suspension de plusieurs mois, sans pourtant de garantie véritable donnée par l'UA et le gouvernement burundais que l'argent versé serait effectivement bien versé dans son entièreté aux soldats sans passer par les caisses de l'état. Sur ce sujet épineux et éminemment important diplomatiquement dans un contexte où l'on cherche avant tout à resserrer les liens avec l'UA, **l'UE garde une position très ambiguë voire dangereuse car mettant en péril sa propre cohérence et donc crédibilité en ne respectant pas sa décision de suspension de toute aide directe au régime.**

Par ailleurs, les **déclarations inquiétantes du président Nkurunziza** à la fin de 2016 par lesquelles il **n'exclut pas la possibilité de réviser la Constitution burundaise** en vue de se permettre de briguer un quatrième mandat aux élections de 2020 devraient être plus sérieusement considérées par l'Union européenne car elles mettent encore davantage en danger les différents efforts européens de démocratisation et de pacification de ce pays.

Face à ces différents développements politiques et sécuritaires extrêmement inquiétants, **EurAc considère** que le moment est venu pour l'UE de prendre une position beaucoup plus forte et d'**adopter notamment des mesures restrictives supplémentaires contre les responsables de violences et de graves violations des droits humains**. L'UE doit démontrer son engagement ferme à **soutenir la démocratie et la protection des droits humains** au Burundi, des valeurs qui constituent la véritable valeur ajoutée de la coopération européenne par rapport aux autres partenaires internationaux et ainsi éviter une nouvelle crise sécuritaire et humanitaire aggravée et à grande échelle **dans la région** des Grands Lacs.

³⁰ Burundi : L'EAC plaide pour une levée de sanctions, BBC Afrique, 21 mai 2017

³¹ Burundi : l'UE clôture les consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, Conseil de l'UE, 14 mars 2016

³² Au Burundi, la « drôle » d'interview de l'ambassadeur de France continue de faire réagir, Le Monde, 24 février 2017

³³ Burundi : L'EAC plaide pour une levée de sanctions, BBC Afrique, 21 mai 2017

Partie II République Démocratique du Congo : Démocratie en péril et risques sécuritaires aggravés pour le pays et la région

Dans le contexte actuel de **détérioration aggravée de la situation politique et sécuritaire**, la RDC fait à nouveau face à une **impasse périlleuse**. En effet, la majorité présidentielle, le gouvernement et le président Joseph Kabila, ainsi que, dans une moindre mesure les partis d'opposition, continuent de manifester une **réticence manifeste à trouver une solution à la crise politique**. Cette nouvelle impasse permet au président Kabila de *de facto* s'accrocher au pouvoir et on voit ainsi l'espoir de voir les élections devant être organisées d'ici la fin de l'année 2017 s'amenuiser de jour en jour.

Au cours des cinq derniers mois, depuis la **signature de l'Accord du 31 décembre** (ci-après « l'Accord ») négocié sous la médiation de la CENCO, on constate une grave et continue détérioration de la situation politique et un **rétrécissement toujours plus accentué de l'espace démocratique**, dans un contexte pré-électoral explosif.

LE DIALOGUE POLITIQUE ET LA STRATÉGIE DE DIVISION DE L'OPPOSITION AU SERVICE DU « GLISSEMENT » DU CALENDRIER ÉLECTORAL

Les négociations dans le cadre du dialogue national facilité par la CENCO qui ont précédées la **signature de l'Accord de la Saint Sylvestre le 31 décembre** dernier ont permis d'éviter une crise majeure en RDC, notamment à la date du 19 décembre 2016, date de fin du deuxième mandat du Président Kabila qui cristallisait toutes les tensions et attentions, et qui était anticipée comme la date butoir avant l'implo-

sion de la rue. Les négociations en vue de la signature de l'Accord ont donc permis d'apaiser les esprits et de contenir l'implosion, permettant par ailleurs de **maintenir le « glissement » de fait du calendrier électoral et donc le maintien au pouvoir des différentes institutions et du Président**.

Parallèlement, la majorité présidentielle, le gouvernement et le Président Kabila ont consolidé leur **stratégie d'affaiblissement et de division de l'opposition, multipliant les tentatives de corruption et de déstabilisation progressive des forces en présence** notamment de l'opposition rongées par les luttes de pouvoir intestines et un marchandage individuel de poste, de détournements des dispositions de l'Accord précédemment passé pour accéder à un **contrôle généralisé du processus démocratique en violation de l'Accord même**. Diviser pour mieux régner semble en effet avoir été jusqu'à présent une stratégie réussie pour le pouvoir.

Cette stratégie s'est tout d'abord concrétisée le 7 avril par la **nomination par le Président Kabila du Premier ministre Bruno Tshibala**, issu d'une frange de frondeurs de la coalition d'opposition appelée *Rassemblement* menée par Felix Tshisekedi et exclu par la suite de cette même coalition. La désignation de cette figure non consensuelle au sein de l'opposition a renforcé encore davantage les **clivages et la décomposition de cette même opposition**. La signature le 27 avril de « l'Arrangement particulier », par la Majorité Présidentielle et l'opposition signataire de l'Accord de l'Union Africaine d'Octobre 2016, en l'absence des ténors du *Rassemblement*, est venue renforcer cette **stratégie du pouvoir d'affaiblissement et de**

division de l'opposition et d'appropriation de plus en plus exclusive du pouvoir, en violation de différentes dispositions pourtant prévues dans l'Accord. Cet « Arrangement particulier », qui cristallisait depuis des mois toutes les tensions sans parvenir, sous la médiation de la CENCO, à une issue concertée et consensuelle par l'ensemble de la classe politique, est un document censé définir les modalités d'application de l'Accord. Le Rassemblement n'a pas souhaité signer « l'Arrangement particulier » **proposé le 27 avril dernier, dénonçant le fait que le texte à signer était totalement différent de celui qui avait été négocié sous la médiation de la CENCO plus tôt dans l'année. En effet, contrairement aux dispositions prévues dans l'Accord, le nouvel « Arrangement particulier » accorde au Président Kabila le contrôle sur la nomination du premier ministre mais également sur celle du président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA).**

En résonance à ceci, le 13 mai dernier, la Présidence a sollicité la classe politique afin que chacun soumette une liste de délégués au Conseil National de Suivi de l'Accord dans un délai de 48 heures. En réaction à cela, le Rassemblement a rejeté en bloc ce qu'il dénonce être une **énième tentative du pouvoir de « vider de sa substance l'Accord et de bloquer sa mise en œuvre »**³⁴. Finalement, un nouveau gouvernement de 60 ministres a été nommé le 9 mai et investi à l'Assemblée Nationale le 16 mai dernier, rejetant par la même occasion une motion de censure soumise par l'opposition, gouvernement dans lequel la Majorité présidentielle reste prédominante et conserve les ministères clés.

Face à cela, et ce depuis le décès du leader historique Etienne Tshisekedi le **1^{er} février dernier, le Rassemblement** de l'opposition ne parvient pas à s'unir autour d'un nouveau chef charismatique et rassembleur. Certains ont été évincés du mouvement pour trahison, d'autres achetés par le pouvoir, et d'autres encore comme Moïse Katumbi, poursuivi pour atteinte à la sécuri-

té intérieure et extérieure de la RDC, sont en exil. On assiste ainsi à un **délitement progressif du Rassemblement au profit de tensions, divisions, manipulations et luttes intestines entre les différentes franges et figures, pour certaines opportunistes** cherchant davantage à accéder à des postes de pouvoir au sein du nouveau gouvernement ou au sein du Comité national de suivi de l'Accord qu'à s'unir et travailler en vue d'obtenir des élections cette année.

RÉTRÉCISSEMENT CONTINU DE L'ESPACE DÉMOCRATIQUE & MUSÈLEMENT DES VOIX DISSIDENTES

Par ailleurs, la **répression et les nombreux abus perpétrés** à l'encontre d'activistes, de certains opposants, de membres de la société civile, de plusieurs défenseurs des droits humains et de certains médias sont toujours fortement d'actualité et **l'espace démocratique se réduit de jour en jour**. Depuis le 1 janvier 2015, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a documenté **1 626 violations des droits humains et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique** sur l'ensemble du territoire congolais³⁵. Toujours d'après le BCNUDH, les violations les plus documentées sont les **atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'opinion et d'expression et à la liberté de réunion pacifique**. Le 10 avril dernier, des manifestations pacifiques organisées par l'opposition et certaines organisations de la société civile pour demander le respect de l'Accord politique du 31 décembre ont été interdites par les autorités dans les principales villes du pays et les citoyens ont dû faire face à un fort déploiement des forces de sécurité empêchant ainsi le déroulement des activités.

De plus, les **mouvements citoyens deviennent la cible privilégiée et systématique de ces atteintes** à la liberté d'expression : à titre d'exemple, chaque fois

³⁴ Tweet du Rassemblement de l'opposition, 15 mai 2017

³⁵ Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au mois d'avril 2017, MONUSCO, 16 mai 2017

que le mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha) organise des actions civiques pour exiger par exemple l'amélioration des conditions socio-économiques de la population congolaise, ses militants sont systématiquement la cible d'une forte et violente répression comme ce fut le cas à Goma le 19 avril, où dix-sept militants ont été arrêtés³⁶ lors d'une manifestation pacifique organisée devant la Banque Centrale du Congo. Ils ont été libérés après quatre jours de détention. De même, à Kinshasa le 27 avril, dix-neuf militants de la Lucha ont été arrêtés puis relâchés après avoir été sévèrement battus et maltraités. Lundi 15 mai, quatre militants de la Lucha ont aussi été arrêtés³⁷ à Mbuji-Mayi dans le Kasai Central lors d'un sit-in pacifique devant le bureau provincial de la CENI pour dénoncer la suspension de l'opération d'enrôlement dans les deux provinces du Kasai et du Kasai Central³⁸.

INQUIÉTODES FACE AUX NOMBREUSES FAILLES DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ENRÔLEMENT DES ÉLECTEURS

Dans un récent mémorandum rendu public le 11 avril 2017³⁹, la plateforme de la société civile Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées (AETA) dénonce le **manque criant de « transparence, de crédibilité et de fiabilité » du processus d'enrôlement des électeurs**, amorcé par la CENI fin juillet 2016 et qui aurait enrôlé déjà plus de 22 millions d'électeurs selon la CENI⁴⁰. AETA rappelle cependant que cet enrôlement est réalisé sans même que la CENI ait encore publié son calendrier électoral. AETA met aussi en avant **différents manquements et irrégularités enregistrés tout au long du processus** tels que entre autres la faible présence d'observateurs électoraux, ainsi que des témoins des partis politiques, des cas de fraudes et marchandages de cartes électorales, la faible sensibilisation et éducation civique et électorale de la part de la CENI, la faible collaboration de celle-ci avec la société civile et le faible taux d'engagement des partis politiques dans la mobilisation et la

sensibilisation de leur électorat à l'enrôlement. Concernant le chronogramme donné par la CENI, AETA considère que les **échéances données ne sont pas réalistes** et présentent des risques de dépassement quant à l'organisation de la première séquence électorale en décembre 2017, tel que prévu dans l'Accord de la Saint-Sylvestre. Cette nouvelle « **élasticité** » de la **période préélectorale et électorale** pourrait avoir des **répercussions graves** sur la stabilité du pays.

Par ailleurs, **différents incidents** tels que la destruction des bureaux et centres d'inscription des électeurs de la CENI, des meurtres et attaques violentes contre du personnel telles que dernièrement la décapitation le 3 avril, de Philippe Lyidimbe, représentant de la CENI dans le Kasai Central, supposément tué par la milice Kamuina Nsapu, **sont venus perturber le processus d'enrôlement**. Fait préoccupant, en réaction à cela la CENI semble progressivement préparer l'opinion à un nouveau report général des élections, **utilisant les arguments de la persistance de l'insécurité** dans les Kasai où l'enrôlement qui aurait dû débuter le 30 avril a été suspendu⁴¹, **mais aussi le coût** que le président de la CENI juge « extrêmement élevé » de ces élections⁴². Ce dernier a en effet récemment sous-entendu que l'Etat congolais n'avait pas les moyens de déboursier les 1,3 à 1,8 milliard de dollars pour financer les scrutins⁴³. AETA et d'autres observateurs tels que le Groupe d'Etude sur le Congo craignent fortement que **ces excuses d'insécurité et de manque de fonds ne soient une énième illustration du manque d'indépendance de la CENI** qui dans sa proximité avec le pouvoir serait « **à la recherche du moindre prétexte pour retarder les élections** et soutenir le glissement »⁴⁴.

INSTABILITÉ SÉCURITAIRE GRANDISSANTE

La violence excessive et l'aggravation généralisée des violations des droits humains sur tout le territoire de la RDC

³⁶ La RDC doit libérer les 17 militants de Lucha et mettre fin aux atteintes répétées à la liberté de manifestation pacifique, Amnesty International, 21 avril 2017

³⁷ Kasai: Arrêtés parce que nous demandons à être enrôlés par la CENI comme d'autres Congolais, Lucha, 16 mai 2017

³⁸ Report de l'enrôlement d'électeurs au Kasai après de nouvelles violences, Voice of America, 1^{er} mai 2017

³⁹ Mémorandum au Président et aux membres de la Plénière de la Commission Electorale Nationale Indépendante, AETA, 11 avril 2017

⁴⁰ L'Avenir: «Enrôlement de plus de 22 millions d'électeurs: l'OIF encourage la CENI», Radio Okapi, 9 mai 2017

⁴¹ Report de l'enrôlement d'électeurs au Kasai après de nouvelles violences, Voice of America, 1 mai 2017

⁴² Le coût global, 1,3 milliard USD pour les élections en RDC, est très élevé (C. Nangaa), Actualité.cd, 26 avril 2017

⁴³ RDC: les élections s'éloignent, le référendum se rapproche, Afrikarabia, 14 mai 2017

⁴⁴ Report des élections: la CENI prépare les esprits, Groupe d'Etude sur le Congo, 11 mai 2017

45 Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au mois d'avril 2017, MONUSCO, 16 mai 2017

46 *Idem*

47 RDC : Des enquêteurs de l'ONU confirment l'existence de 17 nouvelles fosses communes, MONUSCO, 19 avril 2017

48 DR Congo - Situation Report N°6 : Complex Emergency in the Kasai Region (17 May 2017), Humanitarian Response, 17 mai 2017

49 Déclaration de l'UE sur la situation en République démocratique du Congo, Conseil de l'Union Européenne, 12 décembre 2016

50 Résolution du Parlement européen sur la crise de l'Etat de droit en République démocratique du Congo et au Gabon (2017/2510(RSP)), Parlement européen, 2 février 2017

51 Conclusions de Conseil des Affaires Etrangères de l'UE, Conseil de l'UE, 6 mars

52 Déclaration locale de la Délégation de l'Union européenne, Délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo, Délégation de l'UE en RDC, 8 avril 2017

53 Communiqué conjoint de l'Union africaine, des Nations unies, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la situation dans les provinces du Kasai, en République démocratique du Congo, Délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo, 28 mars 2017

Déclaration du Porte-parole sur le meurtre d'experts des Nations Unies en République Démocratique du Congo, Délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo, 29 mars 2017

54 The European network for Central Africa calls on European ministers for new targeted sanctions against Congolese officials, EurAc, 28 février 2017

RDC: Il est temps pour l'UE de passer des paroles aux actes et d'appliquer de nouvelles sanctions ciblées contre les officiels congolais proches du Président Kabila, EurAc, 3 mai 2017

55 République démocratique du Congo (RDC): l'UE adopte des sanctions à l'encontre de 9 personnes supplémentaires, Conseil de l'UE, 29 mai 2017

sont aussi extrêmement préoccupantes. En avril, le BCNUDH a documenté une **forte augmentation du nombre d'exécutions** sommaires et extra-judiciaires. Par ailleurs sur la même période, « sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat ont été responsables de plus de 62% des violations des droits de l'homme, soit 290 violations »⁴⁵.

Les événements qui se déroulent depuis des mois dans les provinces du **Kasai** sont particulièrement meurtriers. Selon le BCNUDH, au moins 185 personnes auraient été exécutées par les forces de défense et de sécurité à Kananga, Tshimbulu et Muzodi (Kasai Central) lors d'opérations militaires contre de présumés miliciens en mars et avril 2017.⁴⁶ Toujours d'après le BCNUDH, **40 fosses communes** ont par ailleurs été découvertes⁴⁷ dans les provinces du Kasai Central et Kasai Oriental depuis août 2016. Le 12 mars dernier, les **cadavres de Michael Sharp et Zaida Catalan**, membres du Groupe d'experts des Nations Unies ont par ailleurs été découverts dans la province de Kasai Central. Enfin, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) parle de son côté de près de **1,3 million de déplacés internes** depuis le début du conflit dans les Kasai⁴⁸.

RÉACTION RENFORCÉE DE L'UE ET POSITION D'EURAC

D'une manière générale, ces derniers **développements politiques et sécuritaires permettent à Joseph Kabila de de facto se maintenir au pouvoir**, en violation des dispositions constitutionnelles, maintenant **sa grande emprise sur le processus et l'espace démocratique** qui s'en trouve de plus en plus réduit, tirant les ficelles d'un système rongé par la **corruption, l'opportunisme politique et l'accaparement des ressources**, au mépris de la volonté du peuple congolais de connaître l'alternance démocratique.

Depuis les **premières sanctions ciblées décidées le 12 décembre 2016**⁴⁹ et durant les trois premiers mois de l'année 2017, **l'UE est restée mesurée publiquement et largement sur la retenue** compte tenu pourtant de l'ampleur de la crise et des risques sécuritaires et humanitaires graves auxquels le pays devait faire face. Le **6 mars** dernier, après trois mois de silence donc et suite à une **nouvelle résolution du Parlement européen** adopté le 2 février 2017 appelant le Conseil de l'UE à « envisager l'extension de ces mesures restrictives »⁵⁰, le **Conseil de l'UE** a finalement adopté de **nouvelles conclusions**⁵¹ qui ont permis de redynamiser l'implication de l'UE sur ces questions en menaçant les autorités congolaises de nouvelles sanctions ciblées individuelles à l'encontre de responsables de violations de droits humains et d'obstruction au processus démocratique.

Cet engagement s'est réaffirmé dans une communication le 8 avril qui considérait la nomination de Bruno Tshibala comme Premier ministre comme « contraire à l'esprit de l'accord de la Saint Sylvestre »⁵². De plus, face à la situation très inquiétante dans les Kasai, les 28 et 29 mars derniers l'Union Européenne a **condamné**⁵³ **fermement la violence et les persécutions** et a demandé aux autorités de la RDC de mener une enquête indépendante et sérieuse sur les récentes violations des droits humains dans cette région.

Enfin et suite notamment aux appels répétés⁵⁴ d'EurAc aux ministres des affaires étrangères afin qu'ils prennent une décision concrète et rapide sur la question de l'extension des sanctions ciblées, un **véritable tournant a pu être observé le 29 mai dernier** et l'adoption par le Conseil de l'UE de **nouvelles mesures restrictives individuelles à l'encontre de neuf personnes supplémentaires**, « occupant des postes de responsabilités dans l'administration de l'Etat et dans la chaîne de commandement des forces de sécurité en RDC » et « **responsables de graves violations des droits de l'Homme** »⁵⁵ notamment dans la province des Kasai. Les

individus ciblés⁵⁶, notamment des personnalités politiques telles que Kalev Mutond, chef de l'Agence nationale des renseignements congolais, Evariste Boshab, ex-vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ramazani Shadari, actuel ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique ou encore Lambert Mende, ministre de la communication et des médias et porte-parole du gouvernement, sont cette fois des **acteurs clés du régime**, architectes de la répression voire même auteurs d'abus et de violences. Parallèlement aux sanctions, cette déclaration du Conseil exhorte le pouvoir en place qu'il **ouvre l'espace démocratique et respecte les droits civils et politiques des congolais**, mais **aussi organise dans les meilleurs délais des élections « transparentes et démocratiques**, dans le respect de la Constitution et de l'Accord Politique du 31 décembre 2016 », tout en exigeant de la CENI qu'elle publie un « **calendrier électoral et un budget consen-**

suels ». Ce message fort et nécessaire envoyé par le Conseil représente une étape importante et cohérente dans le développement du positionnement diplomatique de l'UE vis-à-vis de la RDC et montre l'engagement fort et cohérent de l'UE à soutenir la démocratie et la protection des droits humains dans le pays.

L'UE ne doit cependant pas s'arrêter en si bon chemin et elle doit maintenant maintenir la pression sur les autorités congolaises et tous ceux qui violent les droits fondamentaux des congolais et/ou compromettent une solution consensuelle et pacifique en vue de la tenue d'élections en RDC afin que **l'espace démocratique congolais soit véritablement ouvert** et la **participation politique** de tous soit **effective**, que les **libertés et droits fondamentaux** des congolais soit pleinement **respectés** et que le **processus d'enrôlement** des électeurs soit effectivement **transparent, crédible et fiable**.

⁵⁶ **Décision d'exécution (Pesc) 2017/905 du Conseil du 29 mai 2017 mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo**, Journal Officiel de l'UE, 29 mai 2017

Partie III Elections au Rwanda : les libertés fondamentales sacrifiées sur l'autel de la prospérité économique

Un référendum en 2015 a approuvé des modifications constitutionnelles qui permettent au président sortant Paul Kagame de se présenter à un troisième mandat en 2017. Le **4 août prochain** donc, alors que les cas d'intimidations, d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées de représentants et sympathisants de l'opposition, d'acteurs de la société civile et de journalistes se multiplient, des élections présidentielles auront lieu au Rwanda et le Président Kagame a toutes les chances de l'emporter.

VERROUILLAGE POLITIQUE DU RÉGIME DANS LE CONTEXTE PRÉ-ÉLECTORAL : VOIX DISSIDENTES RÉDUITES AU SILENCE ET DROITS CIVILS ET POLITIQUES BAFOUÉS

Le président Paul Kagame avait annoncé le 31 décembre 2015 son intention de briguer un troisième mandat et de se représenter aux élections en août 2017, comme l'autorisait la révision de la Constitution faite en ce sens et approuvée quelques jours auparavant par referendum⁵⁷. Les élections doivent donc se tenir le 4 août prochain et jusqu'à présent **l'opposition au président sortant est très limitée**. En effet, **trois candidats indépendants** ont actuellement exprimé leur volonté de présenter leur candidature mais de **nombreux obstacles persistent quant à la possibilité pour eux d'enregistrer leur parti et leur candidature et de commencer à faire campagne**, notamment pour la financer mais aussi organiser des meetings publics ou encore avoir un accès équitable aux médias qui restent souvent l'apanage du régime. Actuellement, la loi rwandaise ne prévoit que 3 semaines pour

les candidats pour recueillir des fonds et faire campagne avant les élections.

Diane Shima Rwigira, femme d'affaires et ancienne membre du parti au pouvoir, le Front Patriotique Rwandais (FPR), a annoncé⁵⁸ début mai son intention de se présenter aux élections présidentielles. Cependant, rapidement après cette annonce, son intention a été compromise par la circulation dans les médias⁵⁹ de photos d'elle dénudée, allant, selon plusieurs observateurs, à l'encontre d'une des dispositions de l'article 99 §4 de la Constitution indiquant que les personnes éligibles à la présidence doivent « être de bonne moralité et d'une grande probité »⁶⁰. Outre ce scandale qui arrive à un moment opportun pour le pouvoir, il semblerait que Madame Rwigira ait peu ou pas de chance de pouvoir débiter sa campagne, étant candidate indépendante et n'ayant pas de structure politique ou de parti officiellement enregistré. Madame Rwigira a de ce fait demandé son soutien au Parti Démocratique Vert, seule formation d'opposition reconnue par les autorités au Rwanda.

Le **Parti Démocratique Vert du Rwanda** semble en effet être le seul parti d'opposition indépendant capable de présenter un candidat à ces élections, en la personne de **Monsieur Frank Habineza**. Cependant, un certain scepticisme domine chez certains observateurs quant à sa capacité à recueillir le soutien nécessaire, mener une campagne efficace et obtenir un résultat significatif à l'élection.

Philippe Mpayimana, journaliste de profession mais quasi-inconnu au Rwanda car tout juste rentré d'exil, est un autre candidat indépendant possible⁶¹. Mais il n'a pas les fonds, ni le soutien et la struc-

⁵⁷ Rwanda: Paul Kagame se représentera en 2017 pour un 3ème mandat, La Libre, 1^{er} janvier 2016

⁵⁸ Rwanda: Diane Rwigira, quatrième candidate déclarée à l'élection présidentielle, RFI, 3 mai 2017

⁵⁹ 35-year-old female challenger of Rwanda's Kagame hit by scandal, africanews, 11 mai 2017

⁶⁰ Constitution of the Republic of Rwanda (as Amended in 2010), 2003

⁶¹ Rwanda: Philippe Mpayimana, troisième candidat déclaré à la présidentielle, RFI, 4 février 2017

ture nécessaires pour sérieusement se placer en challenger du président sortant.

Le **parti Forces démocratiques unifiées (FDU-Inkingi)** n'a pas pu s'enregistrer pour être reconnu juridiquement en tant que parti politique en dépit de plusieurs tentatives avant les élections de 2010. Plusieurs de ses **membres ont par ailleurs été menacés, arrêtés et emprisonnés**. Récemment, un activiste des FDU-Inkingi, Jean Damascène Habarugira, aurait disparu et le parti dénonce un assassinat⁶². Certains autres ont fait l'objet de poursuites judiciaires tels que Victoire Ingabire, présidente du parti, détenue depuis 2010 purgeant une peine de 15 ans. Illuminée Iragena, militante liée à FDU-Inkingi, est portée disparue depuis plus d'un an. Léonille Gasengayire, trésorière de FDU-Inkingi, a été arrêtée le 23 août 2016 et est accusée d'incitation à l'insurrection publique. Human Rights Watch craint que ces deux femmes aient été **victimes de disparition forcée**⁶³. De même, Violette Uwamahoro, épouse d'un opposant, avait disparu le 14 février dernier puis avait été détenue au secret : le 3 mars la police avait finalement annoncé son arrestation⁶⁴. Accusée de « révélation de secrets d'Etat » et de « formation d'un groupe armé illégal », elle a finalement été libérée le 28 mars dernier, faute de preuves suffisantes⁶⁵.

Du point de vue plus général de la situation des libertés fondamentales, **la répression contre toute voix dissidente est forte** et les acteurs politiques sont la cible d'**intimidations, de harcèlements, d'arrestations et détentions arbitraires, tout comme de procès inéquitables**. Les médias indépendants sont muselés, très peu de représentants de l'opposition peuvent s'exprimer publiquement, et les organisations de défense des droits humains sont affaiblies. La **liberté d'opinion, d'expression, d'association et de réunion pacifique, tout comme la liberté de la presse** sont généralement **menacées**. A titre d'exemple, en 2015, le service en kinyarwanda de la BBC a été bloqué. Le 28 mai 2016, le défenseur des droits humains

Epimack Kwokwo, coordinateur du programme de la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL), a été déclaré *persona non grata* au Rwanda et a dû fuir au Congo voisin⁶⁶. John Ndabarasa, journaliste, a refait surface à Kigali le 6 mars 2017, plus de six mois après sa disparition en août 2016 et l'histoire qu'il raconte pour expliquer sa disparition suscite de nombreux soupçons⁶⁷. En mars 2016, le Rwanda a par ailleurs décidé de se retirer du protocole additionnel de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, protocole qui permet aux individus et aux ONG de saisir la Cour directement⁶⁸. Enfin, le 29 mai dernier, la commission électorale rwandaise a décidé qu'elle contrôlera désormais les messages de campagne publiés sur les réseaux sociaux par les candidats à la présidentielle, pratique très préoccupante d'atteinte à la liberté d'expression des candidats et qui semble chercher à éliminer toute voix critique vis-à-vis du Président sortant Paul Kagame et de son parti⁶⁹.

RÉACTION DE L'UNION EUROPÉENNE ET POSITION D'EURAC

EurAc regrette le fait que le chef de la délégation de l'UE au Rwanda ait annoncé⁷⁰ il y a peu lors d'une conférence de presse que **l'UE n'enverra pas de mission d'observation électorale technique au Rwanda**, la raison avancée étant que l'UE n'est pas en mesure de mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en place cette mission.

La **réussite économique** de ce petit pays traumatisé par un génocide dévastateur a **évincé les considérations liées au rétrécissement de l'espace démocratique et le non-respect des droits civils et politiques et libertés fondamentales des rwandais**. Bien que le Rwanda soit régulièrement pointé du doigt pour son manque d'ouverture politique, l'état de la démocratie et des droits humains dans ce pays reste un sujet tabou au sein de la communauté internationale et notamment pour **l'UE très réticente à s'exprimer à ce sujet**.

⁶² Rwanda : le parti d'opposition FDU dénonce l'assassinat de l'un de ses membres, Jeune Afrique, 11 mai 2017

⁶³ Rwanda : Une activiste de l'opposition portée disparue, Human Rights Watch, 29 septembre 2016

⁶⁴ Rwanda. L'épouse détenue d'un militant, enceinte, va comparaître devant la justice, Amnesty International, 21 mars 2017

⁶⁵ Rwanda: Violette Uwamahoro libérée provisoirement, RFI, 28 mars 2017

⁶⁶ Rapport Annuel 2016/2017 – Rwanda, Amnesty International, 2017

⁶⁷ Rwanda : Une activiste de l'opposition portée disparue, Human Rights Watch, 29 septembre 2016

⁶⁸ Rwanda: individus et ONG ne peuvent plus saisir directement la CADHP, RFI, 5 mars 2016

⁶⁹ Présidentielle au Rwanda: l'opposition conteste le contrôle des réseaux sociaux, RFI, 30 mai 2017

⁷⁰ Address by Ambassador Michael Ryan on the occasion of Europe Day 9 May 2017, Delegation de l'UE au Rwanda, 10 mai 2017

Le Parlement a cependant bravé ce tabou et adopté le **6 octobre 2016 une résolution⁷¹ sur l'affaire Victoire Ingabire**. Une délégation du Parlement européen qui s'était rendue au Rwanda en septembre 2016 s'était d'ailleurs vu refuser l'accès en prison à Madame Ingabire, opposante condamnée en appel, en 2013, à 15 ans de prison notamment pour « minimisation du génocide » et « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre ». Cette résolution demandait la révision de son procès mais a servi aussi à **dénoncer la situation plus générale des droits humains** dans ce pays considérant que la situation « notamment en matière de participation politique et de liberté d'expression, demeure préoccupante, tandis que la société civile indépendante est encore très vulnérable ». Les eurodéputés ont par ailleurs demandé au gouvernement d'organiser en 2017 des élections « pacifiques, crédibles et transparentes » et ont exprimé leur souhait que l'UE organise une mission électorale à long terme pour les élections présidentielles de 2017, « chargée d'évaluer en particulier l'espace politique et les libertés fondamentales »⁷².

A part cet engagement remarqué de la part du Parlement européen, l'UE est jusqu'à maintenant restée très silencieuse concernant la situation politique au Rwanda en cette période pré-électorale et en général, mais surtout concernant plus particulièrement les différentes violations des droits humains et abus auxquels les différents acteurs politiques rwandais doivent faire face. L'UE, contrairement aux Etats Unis⁷³, n'a par exemple pas eu de réaction forte après que le Président Kagame a annoncé en décembre 2015 sa décision de briguer un nouveau mandat lors de l'élection de 2017. Il est temps que ceci prenne fin et que l'UE exprime fortement son engagement et sa détermination à **défendre le pluralisme politique, l'indépendance du système judiciaire et l'accès à un procès équitable, tout comme les droits et libertés fondamentales des citoyens rwandais**, et que soient assurés la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de réunion et la liberté de la presse, un accès équitable aux médias, y compris aux médias d'État, et la sécurité de tous les acteurs politiques, opposants, défenseurs des droits humains et membres de la société civile.

⁷¹ Résolution du Parlement européen sur le Rwanda: l'affaire Victoire Ingabire (2016/2910(RSP)), Parlement européen, 6 octobre 2016

⁷² *Idem*

⁷³ Qui a peur du président rwandais Paul Kagamé?, Le Monde, 12 janvier 2016

Conclusion

Ce document s'est appliqué à mettre en lumière les différents contextes nationaux et crises politiques et sécuritaires liés aux processus démocratiques, notamment électoraux, dans chacun des trois pays de la région des Grands Lacs africains, au Burundi, en RDC et au Rwanda. Cette étude a aussi mis en évidence l'existence d'une crise de gouvernance régionale symbolisée par l'échec des différentes initiatives de médiation des crises politiques nationales par des acteurs régionaux tels que la CAE au Burundi et l'UA en RDC. Cette analyse a par ailleurs permis de détailler les différents défis nationaux mais aussi régionaux qui en découlent et ainsi attirer l'attention des décideurs politiques européens sur la gravité de chacune des situations. Les **principales recommandations et les pistes d'action** détaillés par **EurAc** au début de ce document permettent à l'UE et aux différents Etats membres européens de prendre la mesure des efforts qu'ils leur restent à fournir avec les différents moyens de pression qu'ils ont à disposition et qu'ils doivent continuer de mobiliser afin que les différents régimes de la région s'engagent à respecter l'Etat de droit, les droits humains et la démocratie. Ce document a enfin pour but de mettre en avant les différentes mesures fortes et innovantes que l'UE doit adopter afin de **redevenir un acteur et un leader diplomatique fort et incontournable** dans la région des Grands Lacs.

Par ailleurs, on observe que la stratégie de renforcement des relations diplomatiques et de coopération avec l'Union africaine est aujourd'hui au cœur de la nouvelle stratégie de politique étrangère de l'UE, qui actuellement redouble d'efforts pour maintenir au beau fixe cette relation stratégique naissante avec ce nouveau partenaire, stratégie récemment décrite dans une communication⁷⁴

de la Commission européenne publiée le 4 mai dernier. L'Union Africaine, dont les trois pays des Grands Lacs concernés sont Etats parties, n'a cependant jamais communiqué ni fait preuve de volonté forte et crédible de s'engager dans les différentes crises en RDC ou au Burundi par exemple, faisant davantage preuve d'indifférence voire de complaisance vis-à-vis des différents régimes. Il ne faudrait donc pas que cette nouvelle amitié empêche l'UE d'adopter à l'avenir des positions offensives et fortes à l'égard de ces régimes qui ne respecteraient pas leur Constitution, les droits fondamentaux de leurs concitoyens et par là même les accords régionaux qui les lient à l'UE comme les Accords de Cotonou. Il ne faudrait pas que cette volonté de resserrer les liens avec cette organisation régionale devienne une position incohérente et intenable pour l'UE et se transforme en une forte réticence à agir pour dénoncer par exemple dans le futur des pratiques inacceptables et violations contraires aux valeurs défendues par l'UE.

EurAc considère donc qu'une telle stratégie de rapprochement avec l'UA ne peut en aucun cas justifier l'absence de réaction forte et cohérente de la part de l'UE vis-à-vis de régimes peu soucieux de respecter leurs obligations internationales, l'UE restant l'acteur diplomatique international le plus influent dans la région, tout comme le principal donateur contribuant depuis longtemps et de manière conséquente à la construction de la paix et au développement en Afrique Centrale. L'UE ne peut donc se permettre de mettre entre parenthèses cet engagement. C'est la crédibilité même de l'Union, en tant qu'organisation promotrice des droits humains et de la démocratie, qui est en jeu.

74 Communication conjointe au Parlement Européen et au Conseil. Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE, 4 mai 2017

List of abbreviations

ACAT	Action chrétienne pour l'abolition de la torture
AETA	Agir pour des Elections Transparentes et Apaisées
AMISOM	Mission de l'Union Africaine en Somalie
APRODH	Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues
BCNUDH	Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CB-CPI	Coalition burundaise pour la CPI
CNARED	Conseil National pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
COSOME	Coalition de la société civile pour le monitoring électoral
CPI	Cour Pénale Internationale
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
EurAc	Réseau européen pour l'Afrique Centrale
FDU-Inkingi	Forces démocratiques unifiées
FOCODE	Forum pour la conscience et le développement
FORSC	Forum pour le renforcement de la société civile
FPR	Front Patriotique Rwandais
LDGL	Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs
LUCHA	Lutte pour le Changement
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OLUFAD	Organisation de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
RCP	Réseau des citoyens probes
RDC	République Démocratique du Congo
RFI	Radio France Internationale
SEAE	Service Européen pour l'Action Extérieure
UA	Union africaine
UBJ	Union burundaise des journalistes
UE	Union européenne



Crée en 2003, le Réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc) compte 40 organisations membres issues de la société civile de 11 pays européens. Ces organisations travaillent sur et dans la région des Grands lacs en Afrique. Elles soutiennent des organisations de la société civile au Burundi, en République Démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda dans leurs efforts

de promotion de la paix, de la défense des droits humains et du développement. EurAc concentre son activité sur le plaidoyer auprès des institutions et décideurs politiques européens, autour de 3 thèmes prioritaires pour la région des Grands lacs : (1) la paix et la sécurité, (2) la démocratisation et (3) la gestion des ressources naturelles. Transversalement à ces domaines, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des acteurs non-étatiques comme contre-pouvoir sont des axes prioritaires de notre plaidoyer.

Réseau européen pour l'Afrique Centrale - EurAc
Rue Stevin, 115
B-1000 Bruxelles
Belgique
Tel : +32 (0)2 725 47 70
Email : info@eurac-network.org